DOSSIER D'INSCRIPTION

des mercredis

20....-20....

les lucioles

115 rue de Pouilly,
01630 Saint-Genis-Pouilly
06.95.13.77.84
animation@ecoleouverte.fr

Informations enfant

Nom(s) :.....

Prénom(s) :.....

Date de naissance :...../...../.....

Lieu de naissance :.....

Nationalité :.....

Sexe : M / F

Allergies, régime alimentaire particulier:.....
.....
.....

(dans le cas d'allergies ou d'intolérances alimentaires, merci de fournir une copie du PAI établi par le médecin traitant).

Port de lunettes, appareil dentaire, etc :

.....

.....

Fratrie :.....

.....

Accueil du MERCREDI

de 9h à 18h

à

L'école OUVerte

☐journée complète

ou

☐matin 9h-12h

ou

☐après-midi 13h-18h

.....

.....

.....

.....

Tarifs du mercredi

L’équipe d’animation accueille les enfants les mercredis de 9h00 à 18h00, sous les modalités suivantes :

- Journée complète sans repas
- Matinée sans repas
- Après-midi sans repas

	Enfant interne à l’école	Enfant externe
Journée complète	30 euros	40 euros
Matinée ou après-midi seulement	20 euros	30 euros

Pièces à fournir pour l'inscription

1. Charte de l'association datée et signée.
2. Attestation d'engagement.
3. Autorisation / refus de prises de vues datée et signée.
4. Fiche familiale + Pièces d'identités des responsables légaux.
5. Livret de famille. En cas de divorce et de séparation : jugement ou certificat sur l'honneur précisant l'autorité parentale et les modalités de garde de l'enfant (signature des deux responsables légaux obligatoire en cas de garde alternée).
6. Assurance scolaire (incluant l'individuelle accident et la responsabilité civile et les **activités périscolaires**).
7. PAI (si nécessaire).
8. Justificatif de domicile des responsables légaux datée de moins de 3 mois. En cas de familles hébergées chez une tierce personne: attestation d'hébergement sur l'honneur avec attestation datée de moins de 3 mois et pièce d'identité de l'hébergeant·e.

Il est nécessaire d'adhérer à l'association (cotisation de 30€ par famille et par an) pour s'inscrire au périscolaire du mercredi à partir de 8 mercredis cumulés durant une année scolaire.

Présence d'animaux sur l'école (poules et lapins)

Charte de l'association

« Apprendre, grandir, s'épanouir et s'émanciper
dans un groupe et individuellement »

Afin de permettre à chaque enfant d'accéder à ces 4 principes, l'école est un lieu ouvert. Elle est **ouverte sur l'environnement naturel et humain qui l'entoure.** Parents et pédagogues travaillent ensemble, garants de valeurs communes, prenant comme base la présente charte. Toute personne investie dans ce projet s'engage à avoir lu et à adhérer à cette charte.

1.L' école est **participative.** De ce fait, chaque acteur, parent, enseignant, personnel de l'école et de l'association, s'engage à hauteur de ce qu'il peut donner à l'école.

2.L'équipe éducative et les intervenants s'engagent à utiliser une **pédagogie multiple** afin de s'adapter à tous les enfants et à leur manière d'apprendre. Elle est construite sur du **réel**.

3.Les valeurs fondamentales : **la coopération**, **l'entraide** seront encouragées, tout comme le **partage**. L'erreur est valorisée**,** elle est l'occasion d'apprendre à tout âge de la vie. La **coéducation** avec les parents est garante de l'épanouissement des enfants au sein de l'école.

4.Un lien fort avec **la nature** est créé. Ce qui implique un **comportement responsable** et **respectueux** de tous envers les animaux, les végétaux et l'environnement au sens général. En forêt et dans la nature, le respect de la nature et un impact minimum sont demandés à tout le monde.

5.**L'ambiance de l'école est sécurisante pour les enfants et les adultes**. La relation entre tous les acteurs de l'école est basée sur une **culture** qui inclut des **valeurs d'intégrité, de respect et d'ouverture.** Une **confiance réciproque** est ainsi créée en dehors de tout rapport de pouvoir, de punition ou de récompense. Tout cela afin d'aboutir à un environnement dans lequel chacun se sent protégé et libre de partager en profondeur ses dons, ses doutes et ses aspirations.

6.La **liberté de mouvement** qui répond aux besoins physiologiques et au besoin moral est respectée et adaptée.

7.La libre expression des émotions, exprimer les siennes et accueillir celles des autres est encouragée dans le cadre du **respect** et de la **protection** de chacun.

8.L'école est **laïque**. Elle est dégagée de tout engagement religieux.

Date et signature du/des responsable(s) légal(aux) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – PÉRISCOLAIRE MERCREDI

Association Les Lucioles – Année 20....-20....

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour but de définir les règles de vie, de sécurité et d'organisation au sein des activités proposées par l'association Les Lucioles. Il s'applique à l'ensemble des enfants inscrits, à leurs parents, ainsi qu'aux intervenants et membres de l'association.

I.Horaires d'accueil et ponctualité

Les horaires d'accueil sont communiqués aux familles lors de l'inscription et doivent être respectés afin de garantir le bon déroulement des activités, la sécurité des enfants et le respect du rythme de chacun.

Les parents s'engagent à respecter les horaires d'arrivée et de départ prévus et à prévenir l'association en cas de retard ou d'absence.

II.Absences et annulations

Toute absence doit être annoncée à l'association au minimum 48 heures à l'avance. En cas d'absence non signalée dans ce délai, le temps de garde sera facturé dans sa globalité, même si l'enfant n'est finalement pas présent.

III.Respect de l'enfant, bienveillance et cadre pédagogique

Chaque enfant est accueilli dans une démarche de bienveillance, d'écoute active et de respect de son individualité, de son rythme et de ses besoins. Les activités proposées encouragent l'entraide, le droit à l'erreur, l'autonomie et la coopération constructive.

IV.Comportements inacceptables et procédures d'exclusion

L'association est un espace de vie collective sécurisant et apaisé. Tout comportement portant atteinte à l'intégrité physique ou psychologique des personnes est strictement interdit.

Sont notamment interdits : les insultes, le langage grossier, le harcèlement, les agressions physiques, le vol et la dégradation volontaire du matériel. En cas de comportement inacceptable, un échange avec la famille pourra être organisé et une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée par l'équipe de direction. Selon les conditions d'inscription applicables, une exclusion ne donne pas nécessairement lieu au remboursement des sommes versées.

V.Respect mutuel entre membres et employés de l'association

Les relations entre tous les membres de l'association (bénévoles, familles, parents et salariés) reposent sur le respect réciproque, la bienveillance, la tolérance et une communication constructive. Aucune forme d'agressivité, d'intimidation ou de manque de respect ne sera tolérée.

VI.Adhésion à l'association Les Lucioles

Pour les périscolaires du mercredi, la famille peut choisir d'adhérer à l'association Les Lucioles dès le début de l'année. Dans ce cas, la cotisation annuelle de 30 € est réglée dès l'adhésion.

Si la famille ne souhaite pas adhérer dès le début, la cotisation annuelle de 30 € devient due à partir du 8e mercredi de présence de l'enfant.

Avantage de l'adhésion dès le début : la famille ayant déjà réglé la cotisation annuelle de 30 € n'aura pas à régler de cotisation provisoire supplémentaire lors d'une inscription aux activités proposées pendant les vacances scolaires, lorsque celles-ci sont réservées aux adhérents.

VII. Assurances

Les familles s'engagent à fournir une attestation d'assurance couvrant l'enfant en responsabilité civile et individuelle accident, avec une couverture adaptée aux activités extrascolaires, pour la durée de sa participation aux activités de l'association.

L'association souscrit une assurance de responsabilité civile pour encadrer ses activités. Cette assurance ne remplace en aucun cas la ***responsabilité personnelle et individuelle de la famille et la couverture d'assurance demandée pour l'enfant.***

Signature des parents (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ») :

Nom et prénom de l'enfant : _____

Nom du représentant légal : _____

Date et signature : _____

Contact : 06.95.13.77.84 | animation@ecoleouverte.fr

Attestation d'engagement et d'émargement

Responsable(s) Légal(aux) :
Nom(s) et Prénom(s) :
Adresse :
Téléphone : Courriel :
Enfant(s) inscrit(s) :
Nom(s) et Prénom(s) :

Engagements et déclarations

Je soussigné.e / Nous soussigné.es, agissant en qualité de responsable(s) légal(aux) de l'enfant (des enfants) mentionné(s) ci-dessus :

1 - Prise de connaissance des documents structurels :
Reconnais / Reconnaissons avoir pris connaissance, reçu ou eu accès aux versions numériques en vigueur des documents officiels de l'établissement :

- Les **Statuts de l'association Les Lucioles**;
- Le **Règlement intérieur de l'association Les Lucioles**;

2 - Acceptation du cadre associatif :
Déclare / Déclarons accepter sans réserve l'ensemble des règles, droits et obligations figurant dans ces documents.

3 - Engagements financiers et modalités de règlement :

- M'engage / Nous nous engageons au paiement, des prestations périscolaires, et des cotisations d'ateliers selon les modalités fixées;
 Accepte / Acceptons le règlement prioritaire par prélèvement automatique SEPA;
- Prends / Prenons acte de la règle selon laquelle tout retard non justifié ou tout
- Rejet de prélèvement / retard de réglement donnera lieu à la répercussion des frais bancaires réels et à l'application des procédures prévues.

4 - Protection des données (RGPD) :
Prends / Prenons acte que les pièces administratives transmises sont traités dans une stricte confidentialité par les personnes habilitées du Bureau et de la comptabilité.

Fait à, le/...../.....

Mention manuscrite obligatoire : "Lu et approuvé"

Signature(s) du(des) responsable(s) légal(aux) :